

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 14 février 2018 à 18 heures**

L'an deux mil dix huit, le 14 février, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 8 février 2018 en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRÉSENTS** : MM. de LATOUR, BENEFICE, ANTON, Mmes ZANCHI, BOUVOT, M. SERRE, Mme GRAND, M. LAFONT, Mme OLIVIER, M. KERNER, Mme VALIENTE, MM. FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET

**ABSENTE** : Mme  
GAILLARD

\_\_\_\_\_  
Madame Armelle ROUVERET est élue secrétaire de séance  
\_\_\_\_\_

**OBSERVATIONS SUR LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 DECEMBRE 2017**

Sans observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter le débat sur le RPQS « service assainissement » à la prochaine séance au cours de laquelle le RPQS « service de l'eau » sera également à l'ordre du jour.

Accord du Conseil Municipal.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Patrick BENEFICE, Adjoint aux Finances.

L'ensemble des budgets présentés a été examiné par la commission des finances du 7 février, commission ouverte à tous les conseillers municipaux (8 conseillers étaient présents).

Le bilan global 2017 du budget principal de la commune est positif, et se présente de la façon suivante sous réserve du vote des affectations de résultats correspondants :

<b>255 650,03</b>	Excédent budget principal
154 819,60	Excédent Parc Locatif fonctionnement
<b>410 469,63</b>	S/Total
-11 914,54	Equilibre du budget annexe cantine
-11 426,23	Equilibre budget annexe Périscolaire
<b>387 128,86</b>	Excédent net M14 fonctionnement
-150 281,23	Virement à section M14 investissement
-20 685,26	Virement à section Parc Locatif investissement
<b>216 162,37</b>	Excédent fonctionnement commune (Hors M49 et Chaufferie)
0,00	Excédent Investissement Parc Locatif
<b>216 162,37</b>	<b>Excédent global budget principal M14</b>

### **BUDGET CANTINE :**

Les dépenses propres à 2017 (67 006,25 €) sont en augmentation par rapport à celles de 2016 (63 562,32 €). Cela est dû en partie à une augmentation du prix du repas livré par la cuisine collective.

Le nombre de repas servis est en légère diminution : 8 875 (9 049 repas en 2016, - 1,92 %).

Le coût net à la charge de la Commune pour 2017 s'élève à 31 190,07 €. Il est en augmentation, en partie du fait de la baisse des recettes correspondant aux élèves des communes extérieures de -3 425,95 €.

En 2017, 5 887 repas ont été servis à des élèves lasallois, soit 66,33% du total des repas servis pour 61,61% en 2016.

De septembre à décembre 2017, ont été inscrits à la cantine 97 élèves, nombre identique à l'année passée.

La répartition des repas achetés par les élèves lasallois par tranches de tarif est la suivante :

<b>Sept./Déc. 2017</b>	<b>Total</b>	<b>2,24</b>	<b>2,44</b>	<b>3,15</b>	<b>3,64</b>	<b>4,05</b>
Nombre repas	<b>2 328</b>	590	574	311	418	435
% par tarif	<b>100,00%</b>	25,70%	31,63%	15,04%	11,83%	15,80%
<b>Sept./Déc. N-1</b>	<b>2 374</b>	610	751	357	281	375

**Mme GRAND** : Il y a beaucoup d'élèves qui bénéficient des repas à 2.24 e ou 2.54 €.

**M. BENEFACTE** : Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

ART.	DESIGNATION	BP 2017	CA 2017
	Déficit antérieur	0,00	
<b>002</b>	<b>Déficit antérieur</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60623	Alimentation	40 000,00	41 957,23
60628	Pharmacie	100,00	
60631	Produits d'entretien	450,00	49,02
60632	Petit matériel	500,00	
60636	Vêtements de travail	1 000,00	
61522	Entretien bâtiment	0,00	
6542	Annulations	110,00	
<b>011</b>	<b>Charges générales</b>	<b>42 160,00</b>	<b>42 006,25</b>
6215	Personnel	25 000,00	25 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>25 000,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>67 160,00</b>	<b>67 006,25</b>
70388	Participation des familles	30 500,00	28 268,11
74748	Communes d'origine	9 300,00	7 123,18
<b>Total recettes externes</b>		<b>39 800,00</b>	<b>35 391,29</b>
7478	Commune - Repas	21 200,00	19 275,53
	Commune - Equilibre	5 735,11	
<b>Total apports Lasalle</b>		<b>26 935,11</b>	<b>19 275,53</b>
<b>Excédent antérieur</b>		<b>424,89</b>	<b>424,89</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>67 160,00</b>	<b>55 091,71</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>-11 914,54</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour » et 2 abstentions (MM. ESPAZE et FIGUIERE) :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget « cantine »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **PERISCOLAIRE :**

Le périscolaire regroupe les temps des garderies matin et soir, l'interclasse à midi et comptent les anciens « Nouveaux Temps Périscolaires » des mardi et vendredi après-midi uniquement jusqu'à juin 2017 puisque l'école a repris le rythme de la semaine de 4 jours depuis la rentrée de septembre 2017.

Les activités du centre de loisirs et l'organisation des camps de vacances sont, il faut le rappeler, à la charge de la communauté de communes.

Par rapport à 2016 (31 479,44 €), les dépenses propres à 2017 (33 550,88 €) augmentent de +2 071,44 €. 2 postes de dépenses expliquent principalement cette hausse, l'achat de matériels pédagogiques et les frais de téléphone/internet et mobile.

Les recettes externes (participation des familles, CAF/MSA et fonds PEDT) sont nettement supérieures à 2016 à hauteur de 22 123,65 € (pour 17 735,94 € en 2016).

Sur les 3 dernières années le coût net annuel à la charge de la commune est relativement stable et se situe entre 10 612,14 € en 2015 et 11 743,50 € en 2016. En 2017, il s'élève à 11 426,23 € :

<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
10 612,14	13 743,50	11 426,23

**Mme ZANCHI :** *Récemment, l'amplitude horaire d'accueil a été augmentée pour les enfants dont les parents travaillent. L'augmentation du coût « téléphone Internet » me dérange.*

**M. BENEFIGE :** *L'imputation sera revue lors de la préparation du budget primitif.*

**M. ESPAZE :** *Est-ce que la Commune est concernée par l'arrêt des contrats aidés ?*

**M. BENEFIGE :** *Nous n'avons pas été privés de personnel du fait de l'arrêt des contrats aidés.*

**M. de LATOUR :** *Nous avons très peu de contrats aidés donc nous avons très peu été impactés.*

**M. SERRE :** *Dans le personnel du périscolaire, il n'y a pas de contrats aidés.*

		BP 2017	CA 2017
<b>DEPENSES</b>			
002	Déficit antérieur	13 743,50	13 742,50
<b>002 Déficit antérieur</b>		<b>13 743,50</b>	<b>13 742,50</b>
60623	Alimentation	100,00	155,81
60628	Pharmacie	50,00	5,50
60632	Petit équipement	1 000,00	522,00
6064	Fournitures bureau	250,00	381,06
6068	Frais pédagogiques	1 950,00	2 256,20
61522	Entretien Bâtiment	500,00	604,64
6156	Maintenance	300,00	
6161	Assurances	200,00	
6232	Réception		69,06
6262	Téléphone Internet	1 000,00	1 326,61
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>5 350,00</b>	<b>5 320,88</b>
6215	Salaires	24 000,00	24 000,00
6218	Intervenants	4 400,00	4 230,00
<b>012 Charges de personnel</b>		<b>28 400,00</b>	<b>28 230,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>47 493,50</b>	<b>47 293,38</b>
<b>RECETTES</b>			
70388	Participations familles	3 500,00	2 088,00
7478	C.A.F. / M.S.A.	8 000,00	11 244,13
74718	Fonds PEDT	7 500,00	7 560,00
7788	Produits exceptionnels	1 575,00	1 231,52
<b>Total recettes usagers &amp; organismes</b>		<b>20 575,00</b>	<b>22 123,65</b>
74748	Commune	13 175,00	
74748	Commune Déficit antérieur	13 743,50	13 743,50
<b>Total apport Lasalle</b>		<b>26 918,50</b>	<b>13 743,50</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>47 493,50</b>	<b>35 867,15</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>-11 426,23</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour » et 2 abstentions (MM. ESPAZE et FIGUIERE) :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget « Périscolaire »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## PARC LOCATIF :

### Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2017 de 116 793,84 € sont nettement moins importantes qu'en 2016 (139 078,39 €), dépenses 2016 qui comprenaient un reversement de la TVA liée à la vente pharmacie pour 32 260,00 €.

Le montant important d'annulations de mandats antérieurs correspond principalement à une régularisation vis-à-vis du budget chaufferie. Le montant d'annulations de mandats antérieurs imputables à 2017 s'élève à 8 100,00 €, 3 500,00 € suite à double facturation en 2014 et 4 600,00 € qui ont été suivis de refacturation.

Les recettes (hors excédent antérieur et annulation mandats antérieurs) de 178 911,01 € sont en hausse par rapport à 2016 (157 426,09 € une fois neutralisées les recettes exceptionnelles), notamment du fait de l'encaissement des loyers de la maison de santé.

Les recettes des panneaux photovoltaïques de 12 366,67 € se rapprochent de celles attendues.

Pour mémoire, l'annuité (capital + intérêts) de remboursement de « l'emprunt photovoltaïque » est de 12 849,61 €.

L'excédent cumulé de fonctionnement à fin 2017 est de 154 819,60 €.

Cet excédent permettra d'équilibrer la section d'investissement.

ART.	DESIGNATION	BP 2017	CA 2017
60612	EDF	11 000,00	8 708,57
60621	Combustibles	2 000,00	1 870,54
61522	Entretien bâtiments	11 306,87	17 564,85
61558	Petit mobilier	500,00	2 008,19
6156	Maintenance	4 000,00	4 491,30
6161	Assurance	2 000,00	2 000,00
6188	Linge Gîte	500,00	520,43
6262	frais postaux	1 000,00	1 087,54
63513	Taxes séjour + foncière	9 000,00	1 038,50
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>41 306,87</b>	<b>39 289,92</b>
6218	Personnel	30 000,00	30 000,00
<b>012 Charges de personnel</b>		<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
66111	Charges financières	32 650,00	32 629,13
<b>66 Charges financières</b>		<b>32 650,00</b>	<b>32 629,13</b>
6542	Créances éteintes	6 647,00	6 205,41
<b>65 Autres charges de gestion</b>		<b>6 647,00</b>	<b>6 205,41</b>
65548	Organismes de regroupement	3 100,00	35,00
6718	Charges exceptionnelles	353,00	353,00
673	Annulation sur exercice précédent	8 500,00	8 281,38
6815	amortissement	3 100,00	

023	Virement investissement	76 900,00	
<b>Total virements internes</b>		<b>91 953,00</b>	<b>8 669,38</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>202 556,87</b>	<b>116 793,84</b>
752	Loyers	153 500,00	157 570,91
	vente photovoltaïque	9 500,00	12 366,67
752	Remb. Électricité locataires	3 000,00	1 516,05
773	Annulation mandats antérieurs	20 000,00	76 145,56
778	Produits exceptionnels		911,30
7788	Remboursements divers		6 546,08
002	Excédent	16 556,87	16 556,87
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>202 556,87</b>	<b>271 613,44</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>154 819,60</b>

### Investissements :

Les dépenses 2017 s'élèvent à 59 852,82 €, soit principalement, 8 614,04 € de reliquats de travaux de la maison de santé et 50 997,21 € de remboursement annuel d'emprunt.

Les recettes s'élèvent à 39 167,56 € composées principalement de 20 075,03 € de TVA 2016 remboursée et de 18 000 € de fonds de concours CAC.

Le solde négatif de -20 685,26 € sera entièrement couvert par le virement depuis la section de fonctionnement.

PROGRAMMES	GESTION DETTE	MAISON DE SANTE	TOTAL
<b>DEPENSES</b>	<b>255 970,03</b>	<b>8 614,04</b>	<b>264 584,07</b>
001 Déficit antérieur	204 731,25		204 731,25
1641 - Remb. Emprunt	50 997,21		50 997,21
165 - Cautions	241,57		241,57
2111 - Terrain			0,00
2031 - Etudes			0,00
2132 - Travaux		8 614,04	8 614,04
<b>RECETTES</b>	<b>225 898,81</b>	<b>18 000,00</b>	<b>243 898,81</b>
001 Excédent			0,00
021 Virement fonct.			0,00
10222 FCTVA	20 075,03		20 075,03
1068 Affectation 2016	204 731,25		204 731,25
138 - Subventions		18 000,00	18 000,00
165 - Cautions	1 092,53		1 092,53
164 Avance TVA			0,00
164 Emprunt à long terme			0,00
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>-30 071,22</b>	<b>9 385,96</b>	<b>-20 685,26</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour » et 2 abstentions (MM. ESPAZE et FIGUIERE) :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget « Parc Locatif »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **COMMUNE :**

### **Fonctionnement :**

- a) Les dépenses 2017 d'un montant de 1 235 602,14 €, pour 1 147 555,28 € en 2016, sont en augmentation de + 88 046,86 €, une fois neutralisée la sortie d'inventaire du terrain « sous Casta » vendu à EDF (160 800,00 €), Cette augmentation trouve principalement son origine dans les dépenses de personnel.

Les charges générales sont quasi-stables (+2 696,71 €) par rapport à 2016 et se fixent à 284 156,05 €.

Le chapitre des dépenses de personnel augmente + 94 980,72 € et s'élève à 733 767,92 €.

Toutefois, si l'on retranche les recettes en atténuation de charges salariales qui s'élèvent en 2017 à 121 202,38 €, le poids des charges de personnel augmente en fait de + 78 019,65 € et représente 54,97 % du total des dépenses (pour 51,24 % en 2016).

Explication de sources de cette augmentation :

- 3 agents recenseurs : 4 224 €
- Embauche adjoints administratifs : 28 625 € + CAV 2 930 €
- Adjoints techniques, CAV : 1 800 € + titularisation : + 14 000 €

Les charges de gestion courante (114 291,99 €) sont en nette diminution par rapport à 2016 (141 185,34 €).

C'est la ligne « Organisme de regroupement » qui diminue de - 29 212,77 €.

Les charges financières diminuent de - 2 775,49 € pour se fixer à 42 040,38 €.

Les charges exceptionnelles, qui s'élèvent à 61 345,80 €, sont plus importantes qu'en 2016 (41 299,04 € après neutralisation de la sortie d'inventaire du « terrain sous Casta »), soit une hausse de + 20 046,76 € par rapport à 2016, pour moitié en raison de la ligne « Annulation de titres » de +11 179,44 €.

- b) Le total des recettes nettes 2017 se chiffre à 1 350 406,48 € une fois neutralisé l'excédent N-1 reporté, à comparer à 1 297 516,53€ en 2016 (sans compter la sortie d'inventaire du terrain « sous Casta » vendu à EDF de 160 800,00 €), soit une augmentation de + 52 889,95 €.

Le chapitre Atténuation de charges s'élève à 121 202,38 € (+16 961,07 €) et comprend :

- ✓ Le remboursement par la communauté de communes des charges du personnel



- ✓ L'aide au poste liée aux Contrats d'Avenir,
- ✓ Les remboursements de l'assurance statutaire face aux absences pour maladie.

Le chapitre « Vente de produits » 10 206,00 € reste stable et tient compte, comme en 2016, du renouvellement des concessions cimetières arrivées à échéance.

Le chapitre « Impôts et Taxes » (524 279,20 €) est quasi identique à 2016 (524 790,70 €).

Le chapitre « Dotations, subventions et participations » (450 933,50 €) augmente de +13 708,66 €.

A noter que le total des dotations Etat (3 lignes = 402 049,00 €) représente une augmentation par rapport à 2016 de +25 806,00 €.

De 2013 à 2017, les dotations Etat sont, 413 674 €, 396 034 €, 401 223 €, 376 243 € et 402 049 €.

Le chapitre « Produits Gestion Courante » de 218 124,31 €, augmente de +28 826,37 €, principalement par un montant plus important de dépenses facturées au Parc Locatif (+35 800 €).

Le chapitre « Produits Exceptionnels » s'élève à 25 661,04 €, à comparer à 31 471,54€ pour 2016 une fois neutralisée la sortie d'inventaire du « terrain sous Casta » (160 800 €).

Au total, la différence des recettes et des dépenses produit un excédent propre à 2017 de +114 804,34 € qui, rajouté à l'excédent reporté de 2016, constitue l'excédent global à fin 2017 de 255 650,03 €.

N°	COMPTES	BP 2017	CA 2017
011	Charges générales	284 185,00	284 156,05
012	Charges Personnel	733 800,00	733 767,92
65	Gestion courante	121 450,00	114 291,99
66	Charges financières	42 100,00	42 040,38
67	Charges exceptionnelles	82 653,61	61 345,80
68	Dotations aux provisions	18 042,08	0,00
023	Virement section invest.	189 100,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 471 330,69</b>	<b>1 235 602,14</b>
013	Atténuation de charges	105 000,00	121 202,38
70	Vente de produits	10 500,00	10 206,00
73	Impôts et taxes	509 105,00	524 279,20
74	Dotations, subv., particip.	459 500,00	450 933,50
75	Produits gestion courante	209 700,00	218 124,31
77	Produits exceptionnels	36 680,00	25 661,09
002	Excédent reporté (N-1)	140 845,69	140 845,69
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 471 330,69</b>	<b>1 491 252,17</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>255 650,03</b>

### Investissements :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 418 621,87 € et sont constituées principalement de :

- La couverture du solde négatif 2016 de 118 521,11 €,
- Le règlement des travaux réalisés à l'école et au centre de loisirs pour 127 575,04 €,
- Le remboursement des capitaux empruntés de 60 042,22 €,
- Des dépenses de réfection voirie pour 52 312,98 €
- D'achat de matériels (dont véhicule utilisé par le garde et renouvellement du camion de l'équipe technique) pour 37 525,68 €.

Les recettes 2017 d'un total de 268 340,64 € sont constituées principalement de :

- L'affectation du résultat 2016 pour 118 521,11 €,
- Le FCTVA (TVA sur travaux 2016) de 48 010,62 €
- De subventions Région et Département pour indemnisation inondations pour un total de 50 890,58 €.

C'est le virement depuis la section de fonctionnement pour 150 281,23 € euros qui équilibrera ce budget des investissements 2017.

PROGRAMMES		GESTION DETTE	TRAVAUX DIVERS	BÂT.	VOIRIE	MATERIEL	MAIRIE	ECOLE CLSH	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>180 857,17</b>	<b>7 550,00</b>	<b>12 801,00</b>	<b>52 312,98</b>	<b>37 525,68</b>	<b>42 008,40</b>	<b>85 566,64</b>	<b>418 621,87</b>
001	Déficit reporté	118 521,11							118 521,11
1641	Remb. Emprunt	60 042,22							60 042,22
192	Cession	945,53							945,53
2111	Terrains	1 348,31							1 348,31
215	Matériel					37 525,68			37 525,68
2313	Travaux		7 550,00	12 801,00			42 008,40	85 566,64	147 926,04
2315	Voies/réseaux				52 312,98				52 312,98
<b>RECETTES</b>		<b>255 388,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 200,00</b>	<b>8 752,00</b>	<b>0,00</b>	<b>268 340,64</b>
10222	F.C.T.V.A.	48 010,62							48 010,62
1068	Affectation 2016	118 521,11							118 521,11
1381	Etat					4 200,00			4 200,00
1382	Région	35 432,99							35 432,99
1383	Département	15 457,59					8 752,00		24 209,59
1385	CAC	12 885,00							12 885,00
2764	Cession	25 081,33							25 081,33
<b>FONDS PROPRES</b>		<b>74 531,47</b>	<b>-7 550,00</b>	<b>-12 801,00</b>	<b>-52 312,98</b>	<b>-33 325,68</b>	<b>-33 256,40</b>	<b>-85 566,64</b>	<b>-150 281,23</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour » et 2 abstentions (MM. ESPAZE et FIGUIERE) :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget de la Commune
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **BUDGET CHAUFFERIE :**

Pour mémoire, la chaufferie bois (qui alimente la maison de retraite et la maison de santé) a été officiellement mise en service début décembre 2015. 2017 est donc la 2ème année budgétaire complète.

### **Fonctionnement :**

En dépenses le total des dépenses réalisées est de 21 651,14 €.

La ligne EDF présente la consommation de 2 ans, depuis décembre 2015 jusqu'à décembre 2017.

Dans le total des dépenses, il manque à inscrire le montant des amortissements qui n'a pas pu encore être calculé du fait des régularisations opérées entre les budgets Parc locatif et Chaufferie.

Les recettes 2017 constituées par la vente d'énergie à la maison de retraite et à la maison de santé se sont élevées à 34 383,82 €.

Le solde positif du budget de fonctionnement permettra le virement nécessaire de 9 842,25 € à la section d'investissement.

**M. LAFONT :** *Avec le prix du gaz qui a beaucoup augmenté en janvier et février, la Maison de Retraite est gagnante sur le coût du chauffage.*

**M. ANTON :** *Quelle est l'économie faite par la Maison de Retraite ?*

**M. LAFONT :** *25 à 30 000 € par an*

	<b>DESIGNATION</b>	<b>BP 2017</b>	<b>CA 2017</b>
<b>DEPENSES</b>			
601	Combustible	12 000,00	11 337,50
6021	Achat Energie Maison de Retraite	2 000,00	
6051	EDF	1 000,00	2 496,40
6061	Fournitures non stockable	200,00	
6064	Fournitures administratives	300,00	300,00
6132	Location chaufferie gaz	250,00	241,00
61528	Entretien	3 000,00	
6156	Maintenance	900,00	555,00
6161	Assurances	500,00	500,00
6262	Frais téléphone	500,00	500,00
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>20 650,00</b>	<b>15 929,90</b>
6218	Personnel	2 774,71	2 774,71
<b>012 Charges personnel</b>		<b>2 774,71</b>	<b>2 774,71</b>

6815	Provision pour risques	9 000,00	
66111	Charges financières	2 950,00	2 946,53
6811	Amortissement	9 000,00	
<b>66 Charges financières</b>		<b>20 950,00</b>	<b>2 946,53</b>
	<i>Virement investissement</i>	<i>13 000,00</i>	
<b>TOTAL</b>		<b>57 374,71</b>	<b>21 651,14</b>
<b>RECETTES</b>			
703	Vente énergie Maison de Retraite	18 000,00	16 480,49
703	Vente énergie Maison de Santé	3 000,00	1 903,37
7083	Loyer Maison de Retraite	14 100,00	14 100,00
7083	Loyer Maison de Santé	1 900,00	1 899,96
23	Excédent antérieur	20 374,71	20 374,71
<b>TOTAL</b>		<b>57 374,71</b>	<b>54 758,53</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>33 107,39</b>

### Investissements :

En dépenses, en plus du remboursement d'emprunt, apparait le coût des travaux imputés à la chaufferie pour 63 795,00 € suite à la régularisation avec le budget Parc Locatif.

En recettes sont inscrites principalement les subventions Région et Département imputées à la Chaufferie pour un total de 56 816 €.

Le solde négatif de -9 842,25 € sera couvert par un virement depuis la section de fonctionnement de ce même montant.

	DESIGNATION	CA 2017
<b>DEPENSES</b>		
001	Déficit antérieur	392,35
1641	Remboursement emprunt	3 203,61
2315	Travaux	63 454,64
<b>TOTAL</b>		<b>67 050,60</b>
<b>RECETTES</b>		
1068	Affectation résultat 2016	392,35
1312	Subvention Région	35 513,00
1313	Subvention Département	21 303,00
<b>TOTAL</b>		<b>57 208,35</b>
<b>SOLDE</b>		<b>-9 842,25</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget « Chaufferie bois »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **EAU ET ASSAINISSEMENT :**

### **Fonctionnement :**

Les recettes courantes (hors excédent reporté) de 224 168,98 € dépassent les charges de fonctionnement courantes (hors amortissements) qui se situent à 201 530,53 €, soit +22 638,45 € d'excédent.

*Toutefois cet excédent reste insuffisant au regard des amortissements à couvrir de près de 86 328,91€.*

Pour cette année 2017, le total des recettes s'élève à 446 071,17 € comprenant 216 213,20 € d'excédent 2016 reporté.

*Au total c'est donc un excédent cumulé, amortissements déduits, de 156 655,86 € qui s'inscrit à fin 2017.*

	<b>DESIGNATION</b>	<b>BP 2017</b>	<b>CA 2017</b>
<b>DEPENSES</b>			
605	Achat Eau	8 000,00	7 609,42
6061	EDF	1 500,00	1 562,03
6063	Fournitures d'entretien		290,26
6064	Fournitures administratives	650,00	650,00
6066	Carburant	900,00	900,00
6071	Compteurs	1 000,00	1 453,80
61523	Entretien réparations	20 000,00	26 307,33
6156	Maintenance station	42 000,00	41 725,86
616	Assurances	1 000,00	1 000,00
617	Etudes et recherches	11 600,00	824,95
623	Publicité		466,78
626	Frais postaux	300,00	497,22
6261	Frais téléphone	800,00	1 238,49
6281	Analyse d'eau	2 500,00	2 751,00
6378	Redevance pollution	35 000,00	32 750,00
	<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>125 250,00</b>	<b>120 027,14</b>
621	Personnel	30 250,34	30 250,34
	<b>012 Charges personnel</b>	<b>30 250,34</b>	<b>30 250,34</b>
66111	Charges financières	44 310,00	42 300,97

<b>66 Charges financières</b>		<b>44 310,00</b>	<b>42 300,97</b>
6542	Créances éteintes	1 800,00	1 555,87
<b>65 Autres charges de gestion</b>		<b>1 800,00</b>	<b>1 555,87</b>
673	Annulation titres	8 682,42	8 952,08
<b>67 Charges exceptionnelles</b>		<b>8 682,42</b>	<b>8 952,08</b>
6811	Amortissement travaux	98 832,34	86 328,91
<b>68 Dotation aux amortissements</b>		<b>98 832,34</b>	<b>86 328,91</b>
678	Provisions	180 000,00	
022	Virement investissement	70 000,00	
<b>TOTAL</b>		<b>559 125,10</b>	<b>289 415,31</b>
<b>RECETTES</b>			
7011	Vente eau	140 000,00	138 776,98
701241	Redevance pollution	18 000,00	16 355,50
70611	Redevance assainis. collectif	41 000,00	38 796,79
70612	Redevance modern. réseau	8 000,00	7 366,39
7068	Raccordements	9 500,00	12 065,00
<b>Vente de produits</b>		<b>216 500,00</b>	<b>213 360,66</b>
741	Subvention agence de l'eau	15 000,00	10 808,32
748	Subv. Liaison Ste Croix	858,00	
748	Subv. Rive droite	110 553,90	
<b>Subventions</b>		<b>126 411,90</b>	<b>10 808,32</b>
778	Produits exceptionnels		5 688,99
002	Excédent antérieur	216 213,20	216 213,20
<b>TOTAL</b>		<b>559 125,10</b>	<b>446 071,17</b>
<b>SOLDE ANNUEL</b>		<b>0,00</b>	<b>156 655,86</b>

### Investissements :

Les dépenses 2017 s'élèvent à 139 432,80 € dont principalement :

- Remboursement capitaux empruntés pour 40 131,21€,
- Le reliquat des travaux d'adduction d'eau dits « Rive Droite » pour 67 738,20 €,
- Des travaux à la station d'épuration d'un montant de 18 750,00 €,
- Des travaux divers pour 12 813,39 €.

Les recettes d'un total de 122 804,50 € sont constituées de l'excédent 2016 reporté de 16 970,61 €, de subventions à hauteur de 19 504,98 € et de 86 328,91 € du produit des amortissements.

Le solde de la section est, au total, négatif de -16 628,30 €, solde qui sera couvert par un virement depuis la section de fonctionnement de ce même montant.

PROGRAMMES	GESTION DETTE	TRAVAUX DIVERS	RIVE DROITE	STATION D'EPURATION	TOTAL
DEPENSES	40 131,21	12 813,39	67 738,20	18 750,00	139 432,80

1641 Remboursement emprunts	40 131,21				<b>40 131,21</b>
2315 Travaux		12 813,39	67 738,20	18 750,00	<b>99 301,59</b>
<b>RECETTES</b>	<b>122 804,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>122 804,50</b>
001 Excédent reporté	16 970,61				<b>16 970,61</b>
131 Subventions	19 504,98				<b>19 504,98</b>
2818 Amortissement travaux	86 328,91				<b>86 328,91</b>
<b>SOLDE</b>					<b>-16 628,30</b>

**M. BENEFACTICE :** *Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion sur le prix de l'eau.*

**M. ESPAZE :** *Qu'en est-il de l'investissement pour la descente des HLM ?*

**M. BENEFACTICE :** *La voirie est à terminer, des travaux d'assainissement sur Calviac sont programmés, cela a été vu par la commission des travaux.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget « Eau et Assainissement »,
- CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation d'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## AFFECTATIONS COMPTES DE RESULTAT 2017

### COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate les résultats 2016 et les opérations de l'exercice 2017 :

- DECIDE d'affecter la somme de 150 281.23 € à l'article 1068.

### PARC LOCATIF :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate les résultats 2016 et les opérations de l'exercice 2017 :

- DECIDE d'affecter la somme de 20 685.26 € à l'article 1068

### CANTINE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate les résultats 2016 et les opérations de l'exercice 2017 :

- DECIDE de ne pas affecter le résultat 2017 pour le budget « cantine ».

### **PERISCOLAIRE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate les résultats 2016 et les opérations de l'exercice 2017 :

- DECIDE de ne pas affecter le résultat 2017 pour le budget « Pôle Enfance ».

### **SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate les résultats 2016 et les opérations de l'exercice 2017 :

- DECIDE d'affecter la somme de 16 628.30 € à l'article 1068.

### **CHAUFFERIE BOIS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate les résultats 2016 et les opérations de l'exercice 2017 :

- DECIDE d'affecter la somme de 9841.25 € à l'article 1068.

## **TARIFS GÎTE DE LA CURE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux tarifs pour le Gîte de la Cure :

Nuitée	14 €
Enfant - 13 ans	7 €
Enfant - 3 ans	Gratuit
Groupe de + de 7 personnes	13 €
Association lasalloise	11 €
Totalité du gîte 1 nuit (11 € / lit)	151 €
Totalité du gîte 2 nuits (10 € / lit)	280 €
Totalité du gîte 7 nuit (8,50 € / lit)	833 €

**Mme ROUVERET :** *Pourquoi est-ce qu'il y a une baisse ?*

**Mme ZANCHI :** *Les tarifs ont été calculés au prorata avec un tarif dégressif.*

**M. ESPAZE :** *La taxe de séjour est-elle incluse ?*

**M. BENEFIGE :** *Non, les tarifs sont hors taxe de séjour, chauffage, linge et ménage.*



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (M. ESPAZE):

- ADOPTE les nouveaux tarifs du Gîte de la Cure tels que présentés,
- DIT que ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> avril 2018.

### MEUBLE DU 75 RUE DE LA PLACE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de tarifs pour l'appartement meublé du 75 rue de la Place :

3 chambres de 2 places pour les touristes et l'accueil de groupe soit 6 places 3 chambres d'une personne pour l'accueil de formations Taxe de séjour non comprise								
PUBLIC	1 NUIT		2 à 6 NUITS (par Nuitée)		SEMAINE		MOIS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Association 6 places	69	81	66	78	357	441		
Touristes 6 places	90	102	84	96	420	504		
Formation 3 places					210	252	720	900

**M. BENEFIGE :** *Vu les difficultés à louer cet appartement, il est proposé de le louer meublé, les différences entre été et hiver correspondent au chauffage, et le tarif est dégressif.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs du meublé du 75 rue de la Place tels que présentés,
- DIT que ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> avril 2018.

\_\_\_\_\_

Monsieur Patrick BENEFIGE quitte la séance.

\_\_\_\_\_

### CONVENTION CHARTE PARC NATIONAL DES CEVENNES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes pour la période 2017 – 2020.

**M. ESPAZE :** *Vous avez changé le nom du référent pour le Parc National des Cévennes. Au début du mandat c'était moi et maintenant c'est M. Michel LAFONT.*

**M. de LATOUR :** *Vous êtes le représentant de la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes « Terres Solidaires » au Parc National des Cévennes.*

**M. ESPAZE :** *J'ai eu une convocation pour aller à Florac une fois il y a 2 ans depuis je n'ai jamais rien eu, c'est donc que vous avez changé le nom du référent.*

**M. de LATOUR :** *Nous n'avons pas fait cela.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (M. ESPAZE) :

- ADOPTE la convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes pour la période 2017 – 2020.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

## CHOIX ARCHITECTE BÂTIMENT DE LA CURE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-François ANTON, Adjoint aux Travaux, qui fait part à l'assemblée de l'historique de la consultation d'architectes pour l'aménagement de la Cure en lieu culturel.

**Le 24 octobre 2017 .....** : Décision du conseil municipal de lancer une procédure adaptée

**Le 18 novembre 2017 ....** : Parution de l'annonce dans le journal « Cévennes Magazine »

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2017 ....** : Date limite des offres

**Le 1<sup>er</sup> décembre 2017 ....** : Aucune offre d'architecte n'a été reçue en Mairie

**Le 11 décembre 2017.....** : Décision du conseil municipal pour poursuivre consultation en marché négocié

**Le 19 décembre 2017.....** : Courrier de la mairie adressé à 4 architectes (Cabinet ARC ET TYPES, Cabinet ARCHI 3, Cabinet BALP et Cabinet AUDOUY)

**Le 22 décembre 2017.....** : Réception de l'offre du cabinet ARC ET TYPES

**Le 21 décembre 2017.....** : Réception de l'offre du cabinet ARCHI 3

**Le 28 décembre 2017.....** : Réception de l'offre du cabinet BALP

**Le 20 décembre 2017.....** : Réception de l'offre du cabinet AUDOUY

Suite à l'examen des offres pour MM. Henri de LATOUR, Jean-François ANTON et Mme Jacqueline BOUVOT, membres de la Commission d'Appel d'Offres, il a été décidé de rencontrer que 2 cabinets d'architectes à savoir : Cabinet ARC ET TYPES et Cabinet ARCHI 3. Les offres du Cabinet AUDOUY et du Cabinet BALP ne nous ont pas semblé intéressantes soit par le coût de la rémunération, soit par le manque de références.

**Le 30 janvier 2018 .....** : Réception par Henri de LATOUR, Jean-François ANTON et Mme Jacqueline BOUVOT, membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- à 16 heures : Réception en Mairie du cabinet Archi 3
- à 17 heures : Réception en Mairie du cabinet Arc et Types

**Le 12 février 2018 à 18 heures .....** : Commission des travaux et discussion sur les deux propositions d'architectes

**Le 14 février 2018 à 18 heures 30 .....** : Délibération désignant le choix de l'architecte à savoir le cabinet Archi 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « Pour », une « Contre » (M. ESPAZE) et une abstention (M. FIGUIERE) :

- DESIGNER le cabinet ARCHI 3 en tant que maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bâtiment de la Cure en lieu culturel,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

## QUESTIONS DIVERSES

**Mme OLIVIER :** *Où en est l'école et la fermeture de classe ?*

- Mme ZANCHI :** *Ils ont dit que les élèves de Lasalle ne sont pas malheureux puisque même en fermant une classe, il y avait moins de 23 élèves par classe.*
- M. ESPAZE :** *Comment se fait-il que pour la DDE et l'école, nous soyons au courant après coup ? Pourquoi nous qui sommes dans l'opposition, apprenons les choses par les affiches. Pour la DDE vous étiez au courant. Comment se fait-il que nous n'ayons pas été invités à la réunion de la Gendarmerie ?*
- M. de LATOUR :** *A cette réunion, il n'y avait que des Maires.*
- M. ESPAZE :** *On aimerait nous aussi être informés.*
- Mme ZANCHI :** *Comme M. ESPAZE m'a coupé la parole, je continue mon explication. Le dernier recours est par rapport au nombre d'élèves par classe, il y a une réunion entre Monsieur le DASEN et les syndicats à l'inspection académique à Nîmes le 15 février 2018, nous y serons pour faire entendre nos voix. Une manifestation des élus de tout bord concernés par les fermetures de classe le 16 février 2018 devant la Préfecture du Gard.*
- M. SERRE :** *J'estime que 20 élèves dans une classe, c'est tout à fait normal, s'il manque des enseignants il faut embaucher.*
- M. de LATOUR :** *Le nombre d'enseignants est fixé dans le Département, ils veulent trouver des instituteurs pour désengorger certaines classes.*
- Mme ZANCHI :** *Il manque 10 élèves à l'école pour que nous soyons au-dessus de leur quota.*
- M. ESPAZE :** *Où passe le câble qui part du poste EDF ? Il passe par la déviation, c'est un circuit aberrant.*
- M. SERRE :** *L'installation de ce genre de câble ne passe plus dans le domaine privé et le circuit prévu est le moins coûteux.*
- M. ESPAZE :** *Le mieux est de le faire passer dans le canal au bord de la rivière.*
- M. de LATOUR :** *Nous faisons confiance aux techniciens et ingénieurs qui ont ces travaux en charge, mais vous semblez tout savoir sur tout.*
- M. ANTON :** *Si vous n'êtes pas content des travaux prévus, il y a une réunion de chantier tous les lundis, il vous suffit d'y venir. Pour ce qui est de la DDE, nous l'avons appris lorsqu'il y a eu le panneau à l'entrée du village et nous avons posé aussitôt la question à Monsieur Martin DELORD qui nous a assuré que le centre de Lasalle ne fermerait pas.*
- M. ESPAZE :** *D'après nos informations, vous l'avez su avant.*

*M. de LATOUR : Vu la tournure des débats, la séance est close.*

La séance est levée à 20 heures.